

[REDACTED] [REDACTED]
Démarche : Télédéclaration publique d'intérêts

Historique

Déposé le : 06 juillet 23 12:07

Identité du demandeur

[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]
Nom : Demortain
Prénom : David

Formulaire

A quel titre participez vous aux travaux de la cnDAspe
Membre d'une formation spécifique

Date d'entrée en fonction ou du début de la collaboration
04 décembre 2023

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

1. Déclaration

Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

Description de l'activité

Directeur de recherche

Rémunération ou gratification perçue

██████████

Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

Description de l'activité

Vacation dans l'enseignement supérieur

Rémunération ou gratification perçue

██████████

Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

Description de l'activité

Vacation/travail d'expertise pour un établissement public

Rémunération ou gratification perçue

██████████

Guide

Les activités de consultant doivent être déclarées quel que soit le statut sous lequel elles ont été exercées (salarié d'une société de conseil, auto-entrepreneur...). Les activités de consultant qui ont été exercées à titre bénévole doivent également être mentionnées.

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi

Evaluateur d'ouvrages pour éditeur scientifique

Description de l'activité professionnelle

Non communiqué

Rémunération ou gratification perçue

██████████

Nom et prénom

Cadre dirigeant de la fonction publique d'Etat

Statut

Conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin

Employeur

Non communiqué

Fonctions exercées

Non communiqué

Attestation

Oui